

## ASNS Evaluation des Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- Connaître et respecter les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASNS permet d'évoluer en sécurité.

La possibilité la plus judicieuse consiste à réaliser cette évaluation tout au long du module. Le savoir nager étant une compétence, la non validation de l'un des items du test (l'une des actions à réaliser pendant le parcours ou des connaissances et attitudes non maîtrisées) doit conduire à signifier à l'élève qu'il n'a pas réussi le test.

<b>Connaissance- et attitudes</b>	<b>Connaissances et attitudes ne permettant pas la validation du test</b>		<b>Connaissances et attitudes permettant la validation du test</b>	
<b>Règles d'hygiène</b>	L'enseignant doit rappeler à l'élève les règles d'hygiène primordiales à mettre en œuvre avant d'accéder au bassin (passage aux toilettes PUIS à la douche, passage dans le pédiluve, nécessité de demander à aller aux toilettes en cas de besoin)	L'élève connaît plus ou moins les règles d'hygiène mais ne se rend pas compte qu'il est un acteur du respect de la propreté de la piscine. Il évite la douche et le pédiluve si possible	L'élève connaît et met en œuvre les règles d'hygiène primordiales (il va aux toilettes, il se douche, il passe dans le pédiluve, il demande à aller aux toilettes en cas de besoin).	L'élève est en mesure d'expliquer à un camarade les raisons du respect des règles d'hygiène. Il sait aussi que certaines situations obligent à mettre en œuvre des règles d'hygiène particulières (températures élevées et donc sueurs à nettoyer avant d'aller à l'eau)
<b>Règles de sécurité</b>	Il ne repère pas le personnel de surveillance. Il ne connaît pas la fonction du MNS. Il ne prend pas en compte les informations liées à la sécurité (profondeur, interdictions diverses) ni les indications fournies par les MNS ou les adultes en responsabilité encadrants.	Il est en mesure d'identifier le personnel de surveillance mais ne tient absolument pas compte de sa présence effective ou pas. Les informations de sécurité fournies par les MNS ou les adultes en responsabilité ne sont pas respectées.	L'élève repère le personnel de surveillance et respecte leurs informations. Il sait à qui s'adresser dans la piscine.	Il est en mesure d'indiquer à un camarade que la baignade n'est pas possible en raison de l'absence d'un élément majeur lié à la sécurité (MNS) Il est capable de repérer des zones moins sûres (arrivée de toboggan, proximité des plongeoirs s'ils sont ouverts au public, etc.).
<b>Savoir identifier les environnements et  Les circonstances pour lesquels l'ASNS et le PASS Nautique sont évalués</b>	Il ne sait pas s'il a réussi ou pas les épreuves qui permettent la délivrance de l'attestation. Il peut annoncer qu'il sait nager alors que cela peut n'être pas le cas. Il pense que tout endroit du bassin dans lequel il a évolué est adapté à son niveau.	Il ne parvient pas à comprendre que l'ASNS ne veut pas dire que je peux évoluer sans me préoccuper des autres et de la piscine. L'élève est capable de repérer les différents espaces de la piscine dans laquelle il a évolué mais ne sait pas dans lesquels il peut évoluer en sécurité	Il sait que la possession de l'ASNS veut dire « attention, je peux nager dans cette piscine si je continue à faire attention à ce qui m'entoure ». Il repère les espaces où il sait qu'il peut évoluer en sécurité (profondeur, zones d'entrée à respecter, espace saturé de nageurs, points ou zones où s'accrocher en cas de besoin, etc.). Il sait qu'il peut agrandir son espace d'évolution avec l'aide d'un adulte	Il est en mesure d'attirer l'attention de son camarade sur l'adéquation entre les caractéristiques de la piscine (profondeur, dimensions, zones particulières) et les ressources de son camarade.

